



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

### AGIR clôt son *Projet de conservation volontaire de milieux humides sur terre privée*

St-Faustin-Lac-Carré, le 5 février 2010 L'Alliance pour une gestion intégrée et responsable du bassin versant de la rivière du Diable (AGIR pour la Diable) est heureuse de remettre 11 certificats à autant de propriétaires ayant participé au *Projet de conservation volontaire de milieux humides sur terre privée* en 2009. Pour l'occasion, AGIR tiendra une conférence de presse le vendredi 5 février, à 10 h, à la salle des arts de Mont-Tremblant.

L'objectif de ce projet est de sensibiliser les propriétaires à l'importance des milieux humides sur les plans de la biodiversité et de la qualité de l'eau, deux critères essentiels pour préserver la santé d'un bassin versant. Il se termine après deux années d'existence.

Cette initiative n'aurait pu être concrétisée sans les généreuses contributions du programme ÉcoAction d'Environnement Canada et de la Fondation de la Faune du Québec (FFQ). ÉcoAction est un programme de financement des organismes à but non lucratif participant à des projets pour l'environnement. Les champs d'intervention touchent quatre secteurs, soient les changements climatiques, la qualité de l'air, la qualité de l'eau et les milieux naturels. Pour sa part, la FFQ a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Créée en 1984 par le gouvernement du Québec, elle est partenaire de nombreux projets visant la protection de la faune et de ses milieux de vie.

En résumé, le *Projet de conservation volontaire de milieux humides sur terre privée* consiste, pour AGIR, à inventorier la faune et la flore du terrain chez les propriétaires intéressés par une telle démarche. Suite aux inventaires, l'équipe rédige un *Cahier du propriétaire*, qu'elle remet à ceux-ci. Le document renferme notamment les informations relatives aux espèces fauniques et floristiques identifiées, une description du milieu ainsi que des recommandations pour améliorer le potentiel du site et amoindrir l'impact de l'homme, s'il y a lieu. Le propriétaire est ensuite invité à signer une déclaration d'intention. Par celle-ci, il s'engage moralement à la conservation du milieu humide caractérisé.

Pendant ses deux années d'existence, le projet a permis à l'équipe d'AGIR de caractériser 19 milieux humides appartenant à un total de 20 propriétaires. Cela équivaut à plus de 100 hectares du bassin versant de la Diable maintenant mieux connus, et donc mieux protégés! Certains des propriétaires envisagent d'ailleurs de mettre en valeur ces riches écosystèmes.

« Le 2 février est la journée mondiale des zones humides », rappelle Sophie Gallais, chargée de projet pour AGIR pour la Diable. « Cette année, le thème *Les zones humides, la biodiversité et les changements climatiques* se révèle parfait pour sensibiliser la population à l'importance de ces milieux, tant pour la biodiversité que pour contrer les changements climatiques. Les tourbières, par exemple, constituent d'excellents puits de carbone. »



Cette grenouille des marais a été observée dans un milieu humide tremblantois. L'espèce figure sur la *Liste des espèces fauniques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables*. Les zones humides abritent une faune variée; leur rôle est essentiel pour préserver la biodiversité. A ce propos, saviez-vous que 2010 a été déclarée année de la biodiversité par l'ONU ?

Merci à nos partenaires  
financiers...



... et à tous nos autres  
membres !